

ORANGERIE

Engagement :

Madame, Monsieur.....

Responsable de l'association¹

reconnait avoir reçu un exemplaire du règlement de l'Orangerie, en avoir pris connaissance, et s'engage à le faire respecter.

Les points essentiels en sont :

⇒ pas de dégradations des matériels et mobiliers,

⇒ pas de bruits à l'extérieur, par la fermeture des portes et fenêtres ; la limitation de la puissance sonore intérieure afin de ne pas gêner le voisinage.

Fait à Flamanville, le

Le locataire,

²

¹ Rayer la mention inutile

² Porter la mention « lu et approuvé »